

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

CANTON | Il faudra attendre encore des mois pour voir la fumée être bannie des lieux publics.



© Laurent Guiraud | Une interdiction de courte durée. Bannie en juillet 2008, la fumée est réapparue dans les bistrot genevois en octobre dernier, suite à un arrêt du Tribunal fédéral. Ce dernier a estimé que le fameux règlement aurait dû disposer d'une base légale.

MARC BRETTON | 03.01.2009 | 00:00

Au départ, tout était simple. Février 2008, la votation sur l'interdiction de la fumée dans les lieux publics fermés fait... un tabac. Avec plus de 79% de oui, le mandat populaire est limpide. Il ne reste «qu'à» concrétiser.

La rédaction d'une loi durant quelques mois, le Département de l'économie et de la santé (DES) établit un règlement provisoire pour aller vite. Provisoire, mais béton, assure à l'époque Pierre-François Unger, le chef du DES, qui évoque dans nos colonnes un «texte hyperstrict (...), juridiquement sûr qui ne chancelle pas au premier recours». Il ajoute: «Je ne prendrai jamais le risque de tout faire capoter pour satisfaire 99% de la population au lieu de 90%.»

A compter du 1er juillet, date d'entrée en vigueur du règlement, la fumée est bannie de partout sauf de certains lieux précis comme les cercles. Les sanctions prévues sont lourdes: jusqu'à 10 000 francs pour un restaurateur qui laisserait fumer ses clients à l'intérieur, 1000 francs pour un client. Aussitôt, quelques avocats connus brandissent le drapeau noir de la rébellion... tandis que d'autres attaquent le texte de divers recours, l'accusant de prévoir trop d'exceptions ou au contraire d'être trop strict.

Trafalgar en octobre

Au final, l'éclaircie est de courte durée. Car la fumée réapparaît dans les bistrot en octobre suite à un arrêt du Tribunal fédéral (TF). La faute à qui? Au canton, assure le TF, qui estime que le fameux règlement aurait dû disposer d'une base légale...

Genève se taille un gros succès de comique involontaire dans toute la Suisse. Pas de

chance pour Pierre-François Unger qui s'appuyait sur un avis de droit jugeant la norme constitutionnelle suffisante pour réglementer et comptait justement sur le fatal arrêt du TF pour préciser quelles exceptions introduire dans la loi cantonale en cours de rédaction. Le 2 octobre, on refume donc partout. Enfin pas tout à fait, car chacun fait comme il veut! Selon l'association des médecins, 125 établissements ont refusé de réintroduire la fumée dans leurs locaux.

Piqué au vif, Unger cravache son administration. Car le débat sur la fumée un temps étouffé repart comme un feu de forêt. Alors que les camps opposés fourbissent leurs projets de loi, le DES dépose enfin son propre projet le 9 octobre. Sans surprise, il reprend le règlement cassé par le TF. Envoyé en commission, le texte en ressort le 19 décembre après de difficiles débats. Il devrait passer au Grand Conseil fin janvier.

Mais la messe n'est pas dite. Lors du prochain débat parlementaire, deux minorités (UDC et MCG) s'opposeront au texte. L'adoption d'amendements introduisant des exceptions à l'interdiction sous forme de «fumeurs» dans les bistrotts n'est pas exclue...

Deux cas de figure. Si un amendement fumeurs passe, les initiants antifumée feront recours au TF en s'appuyant sur le texte de l'initiative votée en février, qui stipule très clairement qu'il «est interdit de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés, tout particulièrement dans ceux qui sont soumis à une autorisation d'exploitation». Si la loi est adoptée sans fumeurs, les partisans du tabac pourront lancer un référendum et/ou feront appel au Tribunal fédéral.

Une troisième option, tortueuse, est possible. Pour assouplir le texte voté par le peuple en février, les partisans du tabac pourraient faire adopter un projet de loi constitutionnelle ou encore lancer une nouvelle initiative autorisant les fumeurs... On voit ainsi que la fumée dans les lieux publics a encore de beaux mois devant elle.

Actu fumee



Hans Erni a 100 ans ce samedi. Rencontre chez lui à Lucerne du plus célèbre artiste suisse vivant. Le centenaire fourmille de projets qu'il entend bien réaliser. Au programme 2009 notamment, une nouvelle affiche du cirque Knie et surtout une fresque monumentale devant le Palais des Nations. Entretien exclusif à lire demain dans Tribune Samedi.

Source URL (Extrait le 12.03.2009 - 11:10):

<http://www.tdg.ch/geneve/actu/interdiction-fumee-fait-long-feu-2009-01-02>